

Grain d'SEL

VOLUME 48, NUMÉRO 2

2020-10-05

DANS CE NUMÉRO :

Journée mondiale des enseignantes et enseignants

Absence COVID

2

3

Rappel au personnel 3 enseignant

Postes disponibles au comité EVB et au comité des jeunes

Conseil général des personnes 3 déléguées

Les protections
RésAut-La 4
Personnelle

KARINE RONDEAU

Responsable de l'information

Alexandra Mailloux, secrétaire

Journée mondiale des enseignantes et enseignants

5 octobre 2020

Journée mondiale des enseignantes et enseignants



Malgré des conditions difficiles, les profs sont sur la première ligne en éducation. Ils prennent soin des élèves du Québec en dépit des effets du manque de services, de la pénurie de personnel et de la pandémie.

MERCI!

Au gouvernement maintenant de prendre soin des profs!





Dans le cadre de la Journée mondiale des enseignantes et enseignantes, nous voulons souligner le travail exceptionnel que vous accomplissez au quotidien.

Enseigner est un métier magnifique, mais combien exigeant! Malheureusement, la lourdeur et la complexité grandissante de la tâche de même que l'insuffisance des services ont contribué à la dégradation des conditions d'enseignement. On constate que de plus en plus d'entre vous sont essoufflés, malades ou même abandonnent la profession.

Il est devenu urgent de donner un coup de barre dans les conditions d'exercice du personnel enseignant afin de renverser la vapeur. Nous avons besoin de tous nos enseignants, et vous faites actuellement un travail remarquable auprès des élèves de tous les secteurs, et ce, dans un contexte hors du commun. La société est fière de pouvoir compter sur vous, mais vous devez pouvoir compter sur des ressources suffisantes pour assurer votre sécurité et pour vous soutenir davantage devant les immenses besoins des élèves.

Loncon Brown

François Breault, président SEL-CSQ

Absences COVID

Vous trouverez dans le tableau qui suit un résumé de la gestion des absences du personnel -COVID-19 - du Centre de services scolaire des Samares (<u>lien version complète</u>). Nous vous invitons à vérifier vos relevés de paie dans les semaines qui suivent votre absence afin de vous assurer que cette dernière a été traitée correctement.

Situation de l'enseignante ou de l'enseignant	Traitement régulier maintenu		Précisions
	Oui	NON	
En attente du résultat de son test			Traitement pour la durée recommandée par la Santé publique.
Résultat au test négatif	*		Traitement maintenu jusqu'au retour au travail. Aviser le supérieur immédiat pour convenir du moment du retour au travail.
Résultat positif et apte au travail			Traitement si télétravail demandé par votre gestionnaire
			Indemnisé par la CNESST (LATMP) ou assurance salaire
Résultat positif et inapte au travail			Indemnisé par la CNESST(LATMP) ou assurance salaire
Quarantaine obligatoire (avec une lettre officielle de la direction de la santé publique)	*		Traitement pour la durée recommandée par la Santé publique
Apte au travail mais présence requise auprès d'un proche pour des raisons de santé en lien avec le COVID-19 Transmettre un certificat médical qui confirme le diagnostic à rhsante@cssamares.qc.ca	*	*	Motif obligations familiales (à partir des journées de maladie monnayable, à défaut sans solde) Démontrer que tous les moyens raisonnables pour assurer autrement une présence auprès du proche et diminuer la durée de l'absence ont été pris.
	*		Traitement si télétravail demandé par votre gestionnaire.
		*	Si pas de pleine prestation de télétravail : Oui pour la portion travaillée Oui et non : utilisation des congés pour obligations familiales et ensuite congé sans traitement pour la portion non travaillée.

Rappel au personnel enseignant (Vérification de votre expérience)

Sur votre relevé de paie, vous retrouvez le nombre d'années d'expérience que le centre de services scolaire vous reconnait (en bas à gauche : exp enseignant). L'expérience détermine notamment votre salaire annuel. Règle générale, tout le personnel enseignant régulier cumule une année d'expérience chaque année.

Cependant, un certain nombre de personnes n'y arrivent pas pour diverses raisons.

Voici quelques exemples de situations qui ne permettent pas de cumuler une année d'expérience :

- vous avez été absent du travail plus de 110 jours pour maladie;
- vous avez bénéficié d'un congé sans traitement qui a eu comme conséquence que vous avez été absent du travail au moins 45 jours;
- vous étiez en prolongation de congé de maternité depuis plus de 52 semaines.

Si vous constatez que l'année scolaire 2019-2020 n'a pas été reconnue comme une année d'expérience et que vous ne vous retrouvez pas dans les différentes situations citées en exemples, communiquez avec nous dans les plus brefs délais et nous ferons, ensemble, le tour de la question.

Postes disponibles au comité EVB et au comité des jeunes du SEL

Lors du conseil général des personnes déléguées du SEL du 5 octobre, nous procéderons à l'élection des membres (3) du comité EVB et d'un membre supplémentaire au comité des jeunes. Il n'est pas nécessaire d'être une personne déléguée pour être élue à ces comités.

Pour consulter la composition, les compétences et la durée du mandat de ces comités, vous pouvez utiliser le lien suivant vers notre site internet : <u>statuts et règlements du SEL</u>.

Si vous êtes intéressé, faites le savoir à la personne déléguée de votre école pour qu'elle soumette votre candidature.

Conseil général des personnes déléguées du SEL

Le prochain conseil général des personnes déléguées du SEL se tiendra le lundi 5 octobre. Si vous avez été élu comme personne déléguée de votre établissement et que vous n'avez pas reçu le courriel de convocation pour la rencontre, vous pouvez communiquer avec Alexandra Mailloux (450-753-4226 poste 226 ou <u>amailloux@selcsq.net</u>) afin d'être ajouté à la liste d'envoi.

Les protections RésAut-La Personnelle - 100 000e police

Afin de souligner la 100 000° police d'assurance auto ou habitation qui sera vendue dans le régime Les protections RésAut CSQ, un prix principalde 2 000 \$ sera remis à l'heureux détenteur!

De plus, afin de remercier les assurés de leur fidélité, La Personnelle fera tirer 10 prix secondaires d'une valeur de 100 \$ chacun.

Profitez du partenariat entre La Personnelle et la CSQ qui dure depuis plus de 30 ans et qui vous offre des tarifs de groupe exclusifs en plus de protections personnalisées.

Demandez une soumission csq.lapersonnelle.com 1 888 476-8737

Bonne chance!



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Aucun achat requis. Le concours est exclusif aux personnes admissibles au régime d'assurance de dommages « Les protections RésAut CSQ » souscrit auprès de La Personnelle qui sont les détenteurs d'une police d'assurance auto ou habitation qui a été achetée (incluant un renouvellement) auprès de La Personnelle jusqu'à la date et au moment (heure de l'Est) de la vente de la 100 000e police d'assurance auto ou habitation dans le cadre de ce régime. Un prix principal de 2 000 \$ (CAD) et dix prix secondaires de 100 \$ (CAD) seront remis sous forme de chèque. Une chance de gagner un prix secondaire par police détenue dans le cadre dudit régime. Le concours est en vigueur au Québec. Chaque personne gagnante devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Détails, conditions et règlement complet accessibles sur lapersonnelle.com/100000.